

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU LUNDI 03 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le trois mai à 20 h 00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, en session ordinaire qui s'est déroulée, à titre exceptionnel, à la salle plurivalente du groupe scolaire de MARCILLY en application de l'arrêté 2021/01 portant transfert provisoire de la salle de réunion du conseil municipal pour assurer efficacement la lutte contre la propagation du virus covid-19 et pour respecter les modalités particulières notamment les gestes barrières.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2021

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

ARONICA Mathieu	COCHARD Jean-Louis	PERRETON Pascal
BLANCHON Frédéric	CORDIER Stéphanie	ROCHET Philippe
BURNIER Frédérique	DECLERCK Thierry	SCAPPATICCI Benjamin
CARRIER Nathalie	GOUBEAU Ghislaine	SICILIANO Georges
CHEVEREAU Laurent		VIGNERON Pascal

ABSENTS (avec pouvoir) : Mme de PARISOT DE BERNECOURT France, absente, excusée, a donné pouvoir à M. ARONICA Mathieu

ABSENTS (sans pouvoir) : Néant

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES : 01 (correspondant de presse)

Monsieur COCHARD Jean-Louis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- ⇒ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 29 MARS 2021
- ⇒ C.C.B.P.D. : VALIDATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS ET TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES
- ⇒ CANTINE/GARDERIE PÉRISCOLAIRE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT ET DES TARIFS À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022
- ⇒ BULLETIN MUNICIPAL : TARIFS 2021 DES ENCARTS DE PUBLICITÉ
- ⇒ SUBVENTION CULTURELLE EXCEPTIONNELLE
- ⇒ PERSONNEL TERRITORIAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
- ⇒ CNAS : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ « AGENT »
- ⇒ S.R.B.A. : VALIDATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES RIVIÈRES DE LA BASSE AZERGUES
- ⇒ DIVERS

Mme GOUBEAU Ghislaine retenue en réunion par visioconférence avec l'agence « mission locale jeunes », est arrivée en retard ; elle n'a pas pris part à la décision d'ajouter un dossier à l'ordre du jour et au vote de l'approbation du procès-verbal de conseil du 29 mars 2021.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à ajouter un dossier à l'ordre du jour de la séance, à savoir :

⇒ **ACQUISITION TERRAIN SUIVANT DÉCISION DE PRÉEMPTION DU 15 JANVIER 2021**

Les quatorze conseillers municipaux, dont pouvoir, acceptent l'ajout.

⇒ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL DU 29 MARS 2021**

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021, était en annexe de la convocation. Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à faire.

Les quatorze conseillers municipaux, dont pouvoir, valident le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021.

Arrivée de Mme GOUBEAU Ghislaine.

⇒ **ACQUISITION D'UN TERRAIN CADASTRÉ A309 SUIVANT DÉCISION DE PRÉEMPTION**

Délibération 2021/12

Monsieur le Maire rappelle les motifs de la décision de préemption.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la vente se déroulera en l'étude de Maître BARTHELET, notaire à CHAZAY, le 14 mai prochain, pour acquérir le bien désigné ci-après,

- Terrain nu cadastré A309 d'une surface totale de 726 m² située en zone UI du PLU

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer sur :

- Le prix de vente de DIX MILLE EUROS (10 000 €), condition financière identique à celle de la déclaration d'intention d'aliéner ;

- La prise en charge par la commune des dépenses liées aux frais de géomètre pour le bornage de la parcelle, aux frais de notaire, des droits et émoluments de la vente ;

- La délégation au maire de signer l'acte notarié et tous les documents liés à l'acquisition de ce bien ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont pouvoir) :

- **VALIDE** la désignation du bien A309 en zone UI, détaillé ci-dessus ;

- **ACCEPTE** le prix d'acquisition de DIX MILLE EUROS (10 000 €) ;

- **ACCEPTE** que la commune prenne à sa charge les frais de géomètre, les frais de notaire, droits et émoluments ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents liés à l'acquisition de ce bien ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 de la commune, et **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au paiement par mandat administratif ;

⇒ **C.C.B.P.D. : VALIDATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS ET TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Délibération 2021/13

La parole est donnée à M. CHEVEREAU Laurent qui rappelle la définition de la compétence « mobilité » : covoiturage, aides aux vélos, transport solidaire, transport pour personnes isolées...les pistes cyclables n'étant pas concernées ; « mobilité » qui, pour ce transfert de compétence, est seule concernée puisque les déplacements dits de « transports réguliers » sont gérés par le SYTRAL pour le département du Rhône.

La loi d'orientation des mobilités dites « LOM » prévoit d'ici le 1^{er} juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. Elle a notamment pour objectif l'exercice de la compétence mobilité à la « bonne échelle » territoriale.

L'article 9 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des communautés de communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres.

Initialement prévue au plus tard le 31 décembre 2020, la date de la délibération du conseil communautaire avait ainsi été repoussée au 31 mars 2021.

Le conseil communautaire de la CCBPD a approuvé la prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité en date du 27 mars 2021 au lieu d'en laisser l'exercice au Conseil Régional ; mais pour que ce transfert soit effectif, il faut l'accord des 2/3 des communes de son territoire.

Mme GOUBEAU Ghislaine dit que le PCAET, dans ses projets, parle de « transports doux » ; par conséquent si l'intercommunalité n'obtient pas cette compétence, la réalisation de ces projets risque d'être compliquée.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'émettre un avis favorable à la modification des statuts proposée par le conseil communautaire et de transférer sa compétence en matière de mobilité à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité, conformément à l'article L. 1231-1 du Code des transports.

⇒ **CANTINE/GARDERIE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT ET MODIFICATION DES TARIFS À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022**

Délibération 2021/14

Reprenant le règlement intérieur actuel, Monsieur le Maire présente les modifications proposées par la commission communale « vie scolaire/cantine », qui seraient à apporter aux articles suivants :

Article 4 : Occasionnelles : le lundi avant 12 heures pour la semaine suivante.

Article 5 : Les parents doivent prévenir le service périscolaire, dans les conditions suivantes :

La veille de cette absence avant 10 heures (dans ce cas, le repas sera décompté de la facturation). Si l'absence doit se prolonger, les parents devront informer le service périscolaire dans les mêmes conditions afin de bénéficier d'un décompte de repas.

Article 8 : Une situation exceptionnelle peut entraîner un changement de tarif temporaire (exemple : lors du dernier confinement, seuls les enfants des personnels travaillant dans le milieu médical ont été autorisés à venir à l'école avec un pique-nique, prix demandé 2 € au lieu de 4.30 €).

Article 9 : Merci de respecter les horaires et de prévenir le personnel du service « garderie » le plus tôt possible uniquement en cas de retard exceptionnel après 18 h 30 au numéro de téléphone suivant 06.45.11.39.63.

Madame BURNIER Frédérique souligne :

- Qu'une négociation est en cours avec le fournisseur de repas (RPC) pour mettre en place une formule à la carte,
- Que la réservation des repas à la semaine permet une meilleure gestion.
- Que les prix des repas et de garderie n'ont pas évolué durant ces cinq dernières années et que l'embauche d'une cinquième personne est un coût supplémentaire pour la collectivité.

Monsieur le Maire donne les tarifs qui ont été proposées par la commission « vie scolaire/cantine » pour la rentrée scolaire 2021/2022, à savoir :

Tarifs actuels 2020/2021		Proposition tarifs 2021/2022	
CANTINE		CANTINE	
Prix du repas	4,00 €	Prix du repas	4,30 €
GARDERIE		GARDERIE	
Séance 1	1,50 €	Séance 1 (7 h 30 à 8 h 20)	1,60 €
Séance 2	2,00 €	Séance 2 (16 h 30 à 17 h 30)	2,20 €
Séance 3	1,00 €	Séance 3 (17 h 30 à 18 h)	1,10 €
Séance 4	1,00 €	Séance 4 (18 h à 18 h 30)	1,10 €

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame BURNIER Frédérique, Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire et périscolaire, et après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les modifications susvisées et **ADOpte** le nouveau règlement intérieur de la cantine et de la garderie ;
- **VALIDE** les nouveaux tarifs proposés ci-dessus ;
- **DIT** que ce nouveau règlement et les nouveaux tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

⇒ **BULLETIN MUNICIPAL : TARIFS 2021 DES ENCARTS DE PUBLICITÉ**

Délibération 2021/15

Monsieur le Maire dit que la commission communale « communications » a décidé de maintenir pour 2021 la conception et la réalisation du « p'tit bull'tin » trimestriel et du bulletin municipal annuel retraçant les festivités de l'année écoulée.

Il souligne que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2019 ; il précise qu'en 2020, année des élections municipales, suivie des contraintes causées par la situation sanitaire, le nombre d'annonceurs a été réduit de moitié par rapport à l'année précédente.

Monsieur SCAPPATICCI Benjamin, Maire-adjoint délégué à la communication fait part de la proposition de la commission communale « communication », à savoir : de maintenir les tarifs des encarts publicitaires 2020 sur 2021. Il en donne le détail :

Formats insertion 2020	Tarifs 2020
1 page	350 €
$\frac{1}{2}$ page	200 €
$\frac{1}{4}$ page	125 €
1/8 page	85 €
1/16 page	60 €

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur la proposition de

la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de reconduire les formats et tarifs 2020 sur 2021 :

Formats insertion 2021	Tarifs 2021
1 page	350 €
½ page	200 €
¼ page	125 €
1/8 page	85 €
1/16 page	60 €

- DIT que les entreprises, artisans, intéressés devront régler leur demande d'insertion d'encart publicitaire par chèque libellé à l'ordre du trésor public et devront les adresser en mairie.

⇒ SUBVENTION CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée un courrier signé des Conseillers Départementaux, qui lui proposent une subvention exceptionnelle de 750 € pour la relance de la culture. Monsieur le Maire dit que la commission communale « culture » propose que cette dotation soit attribuée au Comité des Fêtes pour 2021. Le Conseil municipal prend note et demande à M. SICILIANO Georges de bien vouloir se rapprocher du Président de l'Association pour compléter le dossier correspondant.

⇒ PERSONNEL TERRITORIAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Délibération 2021/16

Le Maire, expose les faits :

Monsieur le Maire présente deux modifications pour la filière administrative :

1) Suppression

- Filière administrative - Personnel titulaire

Vu la mutation effective au 27 avril de l'adjoint administratif occupant les fonctions « accueil, état civil, élections, secrétariat divers » sur un temps complet ;

- Il convient de modifier le tableau des emplois permanents (délibération n° 2021/04), en supprimant le cadre d'emplois, grade « adjoint administratif » de 35 heures.

2) Création

- Filière administrative - personnel titulaire

Vu le recrutement par voie de mutation d'une adjointe administrative au 17 mai 2021, à temps non complet, pour occuper le poste de chargée d'accueil et d'assistante de gestion administrative

- Il convient de modifier le tableau des emplois permanents (délibération n° 2021/04), en créant le cadre d'emplois, grade « adjoint administratif » à 28 heures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la suppression et la création d'emploi susvisées ;
- **DIT** qu'il est nécessaire de modifier le précédent tableau des effectifs adopté par délibération 2021/04 ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexes 1 et 2.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel titulaire et stagiaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdomadaire	Observations
Filière administrative				
Secrétaire de mairie	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	01	35 heures	
« accueil, état civil, élections, secrétariat divers »	Adjoint Administratif	01	35 heures	Suppression au 27/04/2021
« chargée d'accueil et assistante administrative »	Adjoint Administratif	01	28 heures	A compter du 17 mai 2021
Filière technique				
Entretien des espaces verts	Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Entretien des espaces verts et de la voirie	Adjoint technique Territorial	01	24 heures	
Entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	01	35 heures	
Filière médico-sociale				
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	01	32 heures Temps rémunéré annualisé	
Filière animation				
Assistante de cantine	Adjoint territorial d'animation	01	11 heures Temps rémunéré annualisé	

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel non titulaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdomadaire	Observations
Filière administrative				
Gérante Agence Postale	Adjoint Administratif	01	17.50 heures	
Filière animation				
Coordinatrice et animatrice cantine/garderie périscolaire	Animateur territorial	01	19 h Temps rémunéré annualisé	
Assistante de cantine scolaire et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	23 h + 11 h 30 en plus en cours d'année, temps rémunéré annualisé	

Assistante de cantine scolaire et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	27 h + 11 h 30 en plus en cours d'année Temps rémunéré annualisé	
Assistante de cantine scolaire et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	14 heures + 11 h 30 en plus en cours d'année Temps rémunéré annualisé	

Monsieur le Maire précise que pour le poste d'urbaniste sur plusieurs collectivités ; aucune décision n'est prise à ce jour pour confier ces missions à un prestataire extérieur.

⇒ **C.N.A.S. (Comité National d'Actions Sociales) : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ « AGENT »**

Délibération 2021/17

Monsieur le Maire fait part que l'agent délégué désigné par délibération 2020/32 a muté au 27 avril dernier et qu'il est nécessaire qu'un nouveau représentant « agent » soit nommé.

Il indique aux élus que la secrétaire de mairie se porte candidate.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la candidature de la secrétaire de mairie au grade de rédacteur et la **DÉSIGNE** déléguée « agent » au CNAS.

⇒ **S.R.B.A. : VALIDATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES RIVIÈRES DE LA BASSE AZERGUES**

Délibération 2021/18

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers de la délibération n° 05032021 du Comité syndical du SRBA en date du 09 mars 2021, à laquelle sont annexés les nouveaux statuts que le Comité a approuvé. Il porte à la connaissance les différentes modifications concernant d'une part, le changement d'adresse du siège et d'autre part, de l'actualisation de la rédaction des statuts.

En application de l'article L-5211-20 du CGCT, le conseil municipal, dans un délai de 90 jours à compter de la notification, doit faire connaître sa décision par délibération.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'approuver les nouveaux statuts du SRBA qui viennent d'être présentés.

⇒ **DIVERS**

• **Secrétariat de mairie : fermeture au public**

Monsieur le Maire dit que le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 14 mai 2021 (Pont de l'Ascension).

• **Courrier INSEE : Modification de l'année de recensement de la population pour MARCILLY**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'INSEE daté du 06 avril 2021. Ce qui est à retenir est : « en raison de la crise sanitaire connue, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter d'une année, les enquêtes de recensement de la population. Par conséquent Marcilly devait réaliser son enquête en 2022, elle la réalisera en 2023 ».

• Elections Départementales et élections régionales : 20 et 27 juin 2021

Suite aux deux scrutins organisés aux mêmes dates et pour respecter les consignes sanitaires, Monsieur le Maire fait part de la modification de l'adresse du bureau de vote, à titre exceptionnel, les élections se dérouleront, salle plurivalente : 80 rue de la mairie au lieu de la mairie.

Il demande aux élus qui seront absents au 1^{er} tour et/ou au 2^{ème} tour, de bien vouloir se faire connaître pour mercredi prochain auprès de Mme BURNIER Frédérique. Il faut au minimum 3 personnes par bureau de vote.

• Jugements des deux contentieux

Monsieur le Maire dit que l'audience des deux jugements est prévue le 6 mai prochain.

• Suivi de dossier concernant la vente de terrains : Commune/SEMCODA

Ultimatum jusqu'à la fin mai pour SEMCODA : si accord, la vente devra être conclue avant le 30 juin 2021 ; si désaccord, début juin, un courrier sera adressé pour dénoncer le compromis.

Mme CORDIER Stéphanie, s'excuse et quitte la réunion.

COMPTES-RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

INTERCOMMUNALITÉ

• CCBPD : Conférence des Maires du mercredi 28 avril 2021

Listage des projets par commune, inventaire sur tous les projets qui pourraient être conservés et qui devront être mis en place en matière de transport en commun.

• CCBPD : Commission PCAET du jeudi 15 avril 2021 (visio-conférence)

Les points importants : Depuis le début du mandat, inventaire des actions en cours et des actions à lancer. Une vingtaine d'actions programmée pour les trois ans à venir.

Trois programmes territoriaux dédiés à la transition écologique sur le territoire :

1- Le PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial :

C'est un outil de planification obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants comportant un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et le dispositif de suivi et d'évaluation. Le PCAET de la CCBPD aurait dû être approuvé en fin d'année 2020, mais la DDT du Rhône a indiqué, qu'il était obligatoire d'élaborer un volet air, à intégrer au PCAET, suite à la nouvelle Loi d'Orientations de Mobilité (LOM).

2- Le BEGES - Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre :

Il a pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre des acteurs publics et privés, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions sur le patrimoine et compétences (pour les collectivités). Le BEGES de la CCBPD a été réalisé en 2019 sur des données de l'année 2018. Il en est ressorti que les principales sources d'émissions sont, les consommations énergétiques dans les bâtiments et le transport des ordures ménagères.

3- Le CTE, Contrat de Transition Ecologique :

Les CTE ont pour ambition de démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie. Ils visent également à développer l'emploi local par la transition écologique et à agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés.

Trois ateliers sont ouverts :

- Le premier sur le thème « Comment communiquer auprès des habitants » ;
- Le deuxième sur la « Transversalité » à faire ;
- Le troisième pour la gestion des actions (pour définir les priorités)

Et un atelier supplémentaire en prévision :

- Sur la biodiversité, mais un gros travail a déjà été engagé (plantation des haies, création de mares...).

SYNDICATS

• S.R.B.A. : Réunion du mardi 30 mars 2021

La parole est donnée à M. PERRETON Pascal qui donne les points principaux évoqués : recrutement d'un agent technique qui restera disponible pour les communes qui en feront la demande. La compétence du syndicat inclut la gestion des ruisseaux qui se déversent dans l'Azergues : démustification, dératisation.... Une cartographie de tous les ruisseaux est en cours d'élaboration.

• S.I.V.U. DU BEAL : Réunion du mercredi 31 mars 2021

La parole est donnée à M. ROCHET Philippe qui rapporte que ce syndicat fonctionne plus très bien, les investissements qui n'ont pas pu se réaliser en 2020 ont été reportés sur 2021. Actuellement, une demande de subvention est en cours auprès de l'Etat pour des travaux d'entretien et d'extension du réseau chiffrés à 600 000 €.

COMMISSIONS COMMUNALES

• Commission communale « urbanisme » : Réunion du jeudi 08 avril 2021

Les membres de la commission ont étudié 06 dossiers : 01 permis de construire modificatif, 01 permis de construire et 04 déclarations de travaux :

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF (01)

PC 069 125 19 0 0003 M01 Reçu en mairie le 12/03/2021	Zone UC ABF Travaux envisagés : modification façade et entrée garage	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a validé le permis modificatif.
---	---	--

PERMIS DE CONSTRUIRE (01)

PC 069 125 21 0 0001 Reçu en mairie le 01/02/2021	Zone A ABF Travaux envisagés : reconstruction d'un mur	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a validé le permis en demandant de respecter les prescriptions émises par les ABF.
---	--	--

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX (04)

DP 069 125 21 0 0004 Reçue en mairie le 18/02/2021	Zone UI ABF Travaux envisagés : création de deux ouvertures (fenêtres) sur la façade Nord du bâtiment pour réfectoire, vestiaire, bureau	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a validé la déclaration de travaux.
DP 069 125 21 0 0005 Reçue en mairie le 25/02/2021	Zone UA ABF Travaux envisagés : changement des fenêtres	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a validé la déclaration de travaux en demandant de respecter les prescriptions émises par les ABF.
DP 069 125 21 0 0006 Reçue en mairie le 15/03/2021	Zone UC ABF Travaux envisagés : Pose de clôture	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> La commission a validé la déclaration de travaux.
DP 069 125 21 0 0007 Reçue en mairie le 15/03/2021	Zone UC ABF Travaux envisagés : remplacement des tuiles + réfection d'un mur	<u>Avis de la commission « urbanisme » :</u> Demande de pièces complémentaires - en attente.

Informations complémentaires en urbanisme

Aménagement d'un lotissement de 16 lots « LES JARDINS D'ANNIE », situé « Teillière » dans le périmètre d'une OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) figurant au PLU : suite au dossier déposé par l'aménageur, Monsieur ARONICA dit avoir demandé au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) une étude de faisabilité sur ce projet mal défini notamment sur les limites de la parcelle. Le rendu du CAUE a été transféré au lotisseur en lui demandant une nouvelle étude d'aménagement du lotissement.

Des travaux réalisés sans déclaration préalable ont été constatés sur certaines parcelles privées notamment pour des installations ou constructions d'abris de jardin dont la superficie semble supérieure à 5 m². Le service « urbanisme » a transmis plusieurs demandes de régularisation aux personnes concernées.

- **Commission communale « vie associative/culture » : Réunion du lundi 12 avril 2021**

La parole est donnée à M. SICILIANO Georges.

Premier point : proposition d'attribuer la subvention culturelle exceptionnelle au Comité des fêtes, comme évoqué précédemment.

Deuxième point : les membres de la commission ont donné un avis favorable à la suppression de la régie de recettes référencée 15, régie qui n'a plus lieu d'être puisque sans mouvements d'écritures depuis plusieurs années et que le Trésor Public qualifie de régie « dormeuse ».

Il précise que cette régie avait été créée en 1984 pour l'encaissement de la vente de brochures du pré-inventaire des monuments et richesses artistiques de MARCILLY, puis modifiée en 2009 en y ajoutant l'encaissement des droits d'entrée et boissons relatifs à l'organisation de spectacles, à la demande de la commission « culture » de l'époque.

Monsieur le Maire prendra contact avec le Trésorier pour connaître la procédure à suivre afin de clôturer cette régie de recettes. Ce dossier sera abordé ultérieurement.

Commission communale « vie économique » : Réunion du mardi 20 avril 2021

Plusieurs idées enclenchées :

• La création d'un marché hebdomadaire de plein air, le samedi matin à partir de septembre, avec la présence de producteurs locaux (circuits courts) ;

• Projet de deux « food trucks » : le premier sera opérationnel qu'en fin d'année, le second étant positionné le midi deux à trois fois/semaine, à proximité du magasin « EXTRAMUROS », sur le domaine privé.

Après avoir reçu un représentant de l'enseigne « comptoir de campagne » pour un projet de commerce « multiservices », la décision est reportée pour la fin de l'année en l'absence d'un local identifié.

AUTRES

Mme GOUBEAU Ghislaine en réunion par visioconférence ce 03 mai avec la mission locale jeunes donnera le compte-rendu lors de la prochaine séance de conseil.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions de conseil municipal

Mois en 2021	Date	Heures	Lieu
Juillet	Lundi 05	20 h	Mairie

Prochaines réunions du Centre Communal d'Action Sociale

Mois en 2021	Date	Heures	Lieu
Juillet	Jeudi 1er	17 h	Mairie

Autres :

- Cérémonie du 8 mai à 11 heures, en comité restreint : 03 représentants de l'Amicale des anciens combattants et 03 élus.

Prochaines réunions des commissions communales

Commissions	Date	Heures	Lieu
Commission « Embellissement/sentiers »	11 mai	16 h	mairie
Commission « Urbanisme/PLU »	07 juin	17 h	mairie

Fin de séance : 22 h 15